

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 11 (1897)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Assemblée générale à Zurich

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES

## SCHWEIZER. Archiv für Heraldik

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Paraissant trimestriellement

1897

ANNÉE XI  
Jahrgang

N° 4.

Abonnements } Fr. 5.25 pour la Suisse  
Abonnementspreis } für die Schweiz Fr. 6.— pour l'Etranger.  
für's Ausland.

Pour affaires de rédaction et d'abonnements  
s'adresser à

Redaktions und Abonnements- Angelegenheiten  
besorgt

M. JEAN GRELLET, Rédacteur, NEUCHÂTEL.

**Sommaire** { Assemblée générale à Zurich. — Die heraldische Ausstellung in Zürich, von Paul Ganz (mit einer  
**Inhalt** { Tafel). — Les Armes de la Ville de Neuchâtel, par Jean Grellet (avec planche). — Heraldische Analekten, von  
E.-A. Stückelberg. — Nobiliaire du Pays de Neuchâtel, par Jean de Pury (suite). — Ex-libris Erhard-de Cléry,  
par Jean Grellet (avec planche). — Das älteste Siegel von Neuenstadt, v. H. T. — Chronique de la Société.

### Assemblée générale à Zurich.

Conformément à la décision prise l'année dernière à Genève, la Société Suisse d'Héraldique s'est réunie à Zurich en Assemblée générale ordinaire les 6 et 7 novembre.

Le Samedi les premières heures de l'après-midi ont été consacrées à une visite au Musée National, sous la direction de M. le Dr Zemp, et à une première inspection de l'exposition héraldique organisée par le groupe Zurichois dans les salons de la société « Schneggen ».

A 5 heures a été ouverte la séance officielle à l'abbaye du « Saffran », sous la présidence de M. Jean Grellet.

30 membres sont présents.

M. le Président commence par lire le rapport du Comité sortant de charge sur l'accomplissement de son mandat et sur la marche de la Société en général. Il constate que cette dernière, depuis ses modestes débuts en 1891, a suivi une voie constamment ascendante et que le nombre de ses membres atteint aujourd'hui 135.

L'année n'étant pas terminée et le N° 4 des *Archives* n'ayant pas encore paru, il ne peut être donné qu'un aperçu sommaire de l'état de la caisse.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1897 nous avons en main un solde de . . . Fr. 347.—

Il a été encaissé pendant l'année :

Cotisations et entrées . . . . .	» 1565.—
Abonnements . . . . .	» 606.90
Ventes d'années et numéros antérieurs . . . . .	» 62.20

Total des recettes Fr. 2581.10

Les dépenses peuvent être supputées à . . . . . » 2436.10

de sorte qu'il resterait un solde actif d'environ . . . . . Fr. 145.—

L'ordre du jour appelant la révision des statuts, les modifications suivantes sont, après discussion nourrie, apportées aux statuts anciens du 13 avril 1891.

ART. 4. — Il est spécifié que les membres *honoraires* sont nommés par l'*assemblée générale* et que la désignation de membres *correspondants* est de la compétence du *Comité*.

ART. 5. — La cotisation annuelle restera fixée statutairement à 10 fr.

ART. 9. — L'assemblée générale ordinaire aura lieu « *tous les ans, sur convocation du Comité,* » et non plus tous les trois ans.

ART. 10. — La disposition prescrivant que 5 au moins des membres du Comité doivent être domiciliés dans la même localité est supprimée.

ART. 12. — Le dernier alinéa est supprimé.

ART. 14 est remplacé par un article nouveau, longuement débattu et finalement adopté dans la rédaction suivante, présentée par M. Zemp :

La Société publie un organe dont la rédaction est confiée à une commission de cinq membres élus pour trois ans par l'assemblée générale, et qui désigne dans son sein un rédacteur en titre. Trois membres de la commission de rédaction devront habiter la même ville où l'organe sera aussi imprimé. En cas de décès ou de démission d'un membre de la commission, celle-ci pourvoit à son remplacement. Le Comité de la Société alloue annuellement à la commission de rédaction un crédit pour la publication de l'organe.

ART. 16. — 2<sup>e</sup> alinéa : « L'administration de la bibliothèque est confiée au Comité de rédaction. »

Les dispositions transitoires figurant à la fin des anciens statuts disparaissent comme n'ayant plus de raison d'être.

Une proposition tendant à élever à 10 fr. le prix d'abonnement aux *Archives Héraldiques* n'est pas adoptée.

#### NOMINATION DU COMITÉ :

L'élection à main levée étant proposée et personne ne réclamant le scrutin secret, le Comité est formé comme suit pour la période de 1898 à 1900 : MM. le Dr Robert Durrer, à Stans; Dr Paul Ganz, à Zurich; Jean Grellet, à Neuchâtel; le Dr Max Huber, à Zurich; Fritz Jecklin, à Coire; Jacques Mayor, à Genève; Dr W.-F. de Mülinen, à Berne; Samuel de Perregaux et Jean de Pury, à Neuchâtel; Dr E.-A. Stuckelberg, à Zurich et Dr J. Zemp, également à Zurich.

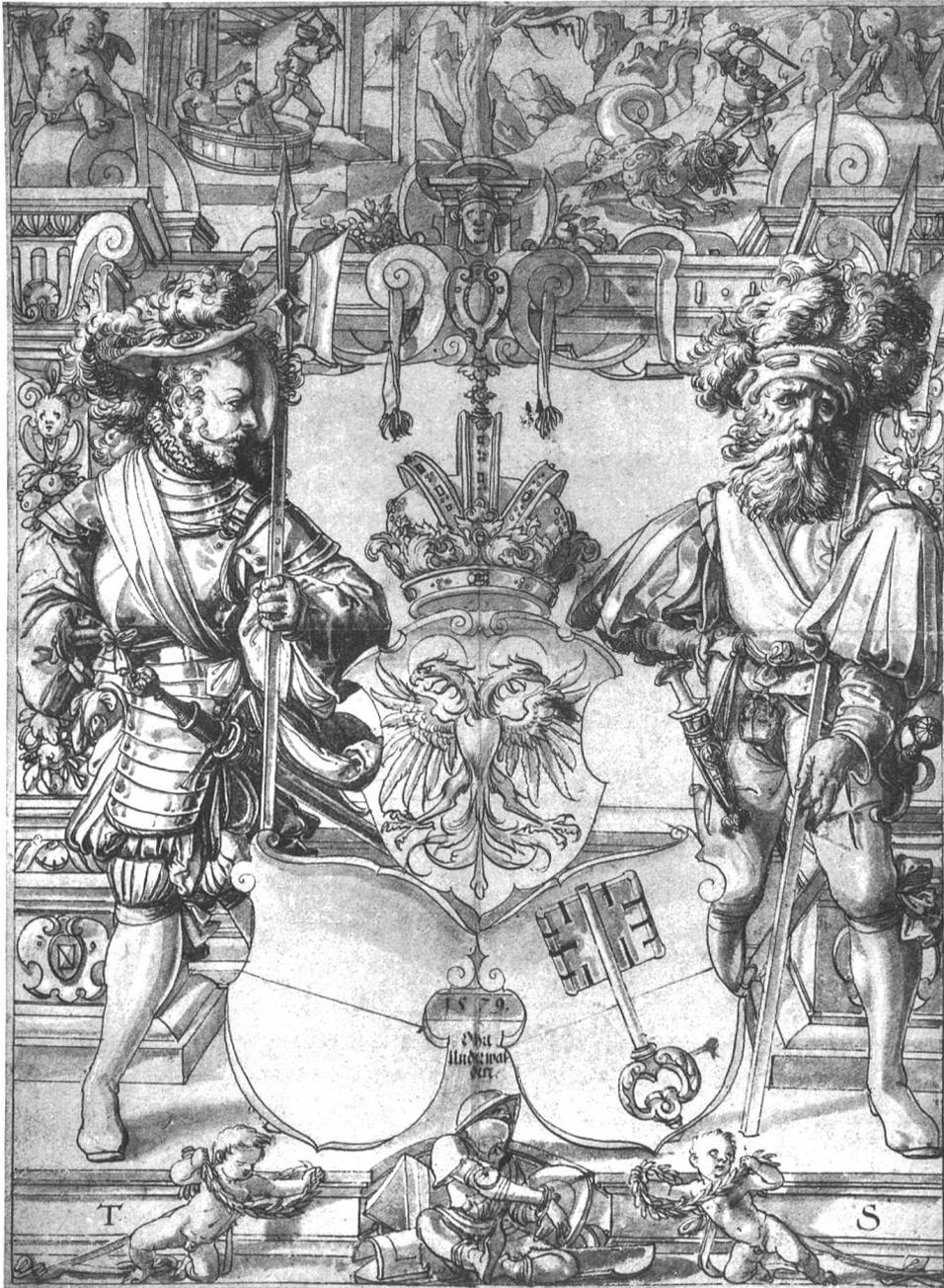
#### NOMINATION DU COMITÉ DE RÉDACTION :

Sont nommés MM. Ganz, Grellet, Schulthess, Tobler-Meyer et Zemp.

Vu l'heure avancée la lecture de travaux a été renvoyée soit au banquet, soit à une réunion ultérieure.

\* \* \*

A l'issue de la séance officielle un banquet animé par de nombreuses productions et discours a retenu les membres de la Société autour de la table bien serrée du « Saf-fran » et le plat de résistance du dessert a été la lecture d'un intéressant travail de M. Gull, sur l'œuvre d'un hérauldiste anglais du XIII<sup>e</sup> siècle, Mathaeus Parisiensis.



Scheiberei von Tobias Stimmer.

La journée de Dimanche 7 novembre a été consacrée principalement à l'examen plus détaillé de l'*Exposition héraldique*. Jamais encore une exposition spéciale de cette nature n'avait réuni en Suisse un nombre semblable d'objets de premier ordre. Les anciennes familles de Zurich avaient ouvert leurs archives et leurs trésors, quelques villes suisses, celle de Coire entre autres, avait envoyé des pièces uniques, telles que les cassettes de Hunaberg, de Scheid et de Thusis. Les pièces d'orfèvrerie les plus admirables du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, parmi lesquelles celles de la corporation du Schneggen méritent une mention toute spéciale, formaient, à côté des ouvrages modernes du grand orfèvre de Lucerne, J. Bossard, un ensemble plein d'enseignements. Une trentaine de diplômes des empereurs d'Allemagne et des rois de France depuis le XV<sup>e</sup> siècle permettaient de suivre pas à pas l'héraldique officielle dans ses manifestations les plus authentiques, en même temps que les albums de famille, les armoriaux manuscrits, les arbres généalogiques anciens, aussi bien que les chef-d'œuvres de maîtres contemporains, tels que MM. Wäber-Lang, Bühler et Balmer témoignaient de la perpétuité chez les patriciens et les artistes de la Suisse allemande d'une tradition héraldique vivante et absolument remarquable.

Le catalogue de cette exposition, lequel contient outre 20 pages de texte serré, quelques belles planches en phototypies, restera comme un monument à l'honneur de ceux de nos collègues qui ont voué leur temps et leur peine à la réussite de cette entreprise.

Les trésors autour desquels la foule des visiteurs s'est pressée pendant trois jours, sont de nouveau dispersés, mais ce grand effort n'aura pas été inutile. La Société d'Héraldique pour laquelle cela a été fait a affirmé là sa raison d'être et marqué une étape significative de son existence.

\* \* \*

Dans une séance subséquente le nouveau Comité s'est constitué comme suit : président M. Jean Grellet; vice-président M. W.-F. de Mülinen; secrétaire M. Paul Ganz, sur le refus de M. de Pury de continuer ces fonctions; trésorier M. S. de Perregaux.

## Die heraldische Ausstellung in Zürich.

Von PAUL GANZ.

(Mit einer Tafel)

Die bei Anlass der Generalversammlung unserer Gesellschaft auf dem «Schneggen» veranstaltete heraldische Ausstellung darf mit Recht als eine Gelungene bezeichnet werden; denn Dank dem überaus wohlwollenden Entgegenkommen der interessierten Kreise war es möglich, ein vollständiges Bild schweizerischer und insbesondere zürcherischer Wappenkunst und Wappenkunde darzubieten. Es lag die Absicht zu Grunde, die dekorative Anwendung der Heraldik im bürgerlichen Hause zur Anschauung zu bringen und durch Vorlegung der verschiedenartigsten Objekte die Art und Weise zu zeigen, in der Wappen als Schmuck verwendet werden können. Das eine oder andere Stück ist darum zu Ehren gezogen worden, das weder in einem Museum, noch in einer Antiquitätensammlung paradiere könnte, in unserem Falle aber hat es der Ausstellung